



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 novembre 1999
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2000

31 janvier-4 février 2000

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources pour 10 programmes de pays et d'une prolongation d'un an des cycles de programmation en cours pour deux programmes de pays

Résumé

L'estimation de l'objectif de financement et le plan financier à moyen terme pour la période 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998 (E/ICEF/1998/6/Rev.1, décision 1998/22). Les niveaux de planification des fonds affectés aux programmes de pays au titre de la masse commune des ressources sont établis sur la base du plan à moyen terme approuvé et compte tenu des prévisions les plus récentes concernant les recettes et les dépenses.

Les niveaux de planification établis pour 2000 et les niveaux indicatifs pour 2001-2004 ont été calculés en utilisant le système révisé de répartition des fonds prélevés sur la masse commune des ressources, décrit dans le document E/ICEF/1997/P/L.17 et Corr.1 et approuvé par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997 (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/18). Ainsi qu'il ressort du calcul fondé sur ce système et des estimations des niveaux globaux des fonds affectés aux programmes au titre de la masse commune des ressources en 2000 et 2001, dans le cas de 10 pays – huit pays ayant des cycles de programmation se terminant en 2000 et deux en 2001 –, le niveau de planification est plus élevé que le solde des montants approuvés au titre de la masse commune des ressources.

* E/ICEF/2000/2.

Par ailleurs, bien qu'ayant des cycles de programmation se terminant en 2000, deux autres pays ont des soldes inutilisés des montants approuvés au titre de la masse commune des ressources suffisants pour couvrir les niveaux de planification établis pour 2001.

La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver les mesures suivantes :

a) Affectation de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources, d'un montant total de 9 966 943 dollars, pour financer les programmes approuvés de huit pays (Cambodge, Congo, Iraq, Libéria, Madagascar, République populaire démocratique de Corée, Rwanda et Somalie) en 2000, et de deux pays (Guinée et Sénégal) en 2000 et 2001;

b) Prolongation d'un an des programmes de coopération en cours avec l'Égypte et la Malaisie.

I. Introduction

1. Pour huit pays dont les cycles de programmation se terminent en 2000 et deux pays dont les cycles de programmation se terminent en 2001, les niveaux de planification au titre de la masse commune des ressources sont plus élevés que les soldes des fonds approuvés, ainsi qu'il ressort de l'application du système révisé de répartition des fonds prélevés sur la masse commune des ressources et des prévisions révisées des niveaux globaux de la masse commune des ressources pouvant être répartis entre les programmes de pays en 2000 et 2001. Le tableau ci-après indique, pour chaque pays, le solde des fonds approuvés au titre de la masse commune des ressources, le niveau de planification établi et la différence, représentant le montant supplémentaire pour lequel l'approbation est demandée.

Masse commune des ressources

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Solde des fonds approuvés (A)</i>	<i>Niveau de planification (B)</i>		<i>Montant à approuver (B - A)</i>
	2000	2000	2001	
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Madagascar	4 039 977	4 774 000	–	734 023
Rwanda	1 798 000	2 347 000	–	549 000
Somalie	3 156 128	4 325 000	–	1 168 872
Total partiel	8 994 105	11 446 000	–	2 451 895
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Congo	912 602	939 000	–	26 398
Guinée	2 517 000	2 609 000	2 609 000	2 701 000
Libéria	1 056 000	1 349 000	–	293 000
Sénégal	1 624 000	1 870 000	1 922 000	2 168 000
Total partiel	6 109 602	6 767 000	4 531 000	5 188 398
Asie de l'Est et Pacifique				
Cambodge	1 827 000	3 104 000	–	1 277 000
République populaire démocratique de Corée	837 000	920 000	–	83 000
Total partiel	2 664 000	4 024 000	–	1 360 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Iraq	1 417 350	2 384 000	–	966 650
Total	19 185 057	24 621 000	4 531 000	9 966 943

II. Recommandations relatives à des allocations de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources

A. Afrique de l'Est et Afrique australe

Madagascar

1. Le programme de pays pour Madagascar, couvrant la période 1996-2000 (E/ICEF/1995/P/L.12), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de mars 1995, avec une allocation de fonds de 15,9 millions de dollars prélevés sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/9). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 734 023 dollars au titre de la masse commune des ressources, pour laquelle l'approbation est demandée.

2. Sur l'allocation supplémentaire, un montant de 413 023 dollars sera utilisé pour le programme sanitaire et contribuera à réduire l'incidence du paludisme, à accroître le taux de couverture vaccinale et à lutter contre la propagation du VIH/sida. Le programme de planification et de statistiques sociales recevra 321 000 dollars, qui financeront l'examen de fin de décennie des objectifs du Sommet mondial pour les enfants ainsi que l'élaboration du nouveau programme de pays.

Rwanda

3. Le programme de pays de courte durée en cours au Rwanda, qui couvre la période 1998-2000 (E/ICEF/1997/P/L.20), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, en septembre 1997, avec une allocation de fonds de 4 860 000 dollars prélevés sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/22). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 549 000 dollars au titre de la masse commune des ressources, pour laquelle l'approbation est demandée.

4. Les objectifs du programme de pays sont les suivants : répondre aux besoins des enfants en matière de protection spéciale; fournir des services de base aux enfants et à d'autres groupes vulnérables; entreprendre une action de sensibilisation en faveur de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et suivre leur mise en oeuvre. Pour réaliser ces objectifs, des programmes ont été mis en place dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, et de l'enseignement. Pour faciliter la réalisation des objectifs du programme de pays, les fonds supplémentaires seront répartis entre les programmes comme suit : 90 000 dollars pour la protection des enfants; 36 500 dollars pour la nutrition; 162 000 dollars pour l'eau et l'assainissement; 50 000 dollars pour l'enseignement; 36 500 dollars pour la sensibilisation, le suivi et l'évaluation; 174 000 dollars pour les coûts intersectoriels.

Somalie

5. Le programme de pays de courte durée en cours en Somalie, couvrant la période 1999-2000 (E/ICEF/1998/P/L.24), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en septembre 1998, avec une allocation de fonds de 5 859 000 dollars prélevés sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1998/6/Rev.1, décision 1998/15). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 se traduira pour le

programme par une allocation supplémentaire de 1 168 872 dollars au titre de la masse commune des ressources, pour laquelle l'approbation est demandée.

6. Étant donné l'instabilité de la situation en Somalie, le programme de pays a dû être adapté aux possibilités et aux besoins particuliers qui se présentent. Dans les zones de crise, la priorité est de prévoir un dispositif de protection pour les groupes les plus vulnérables, et ce en améliorant la prévention des situations d'urgence, la préparation à celles-ci et la coordination des mesures à prendre pour y faire face. Dans les zones où la situation s'améliore, l'action consiste à améliorer la qualité et la viabilité des services essentiels pour les enfants et les femmes. Les zones de transition, qui sont en général des poches éparpillées où règnent une paix et une stabilité relatives, ont besoin d'un soutien localisé, combinant souvent la réorganisation et les mesures d'urgence. Compte tenu de ces conditions, le montant supplémentaire de 1 168 872 dollars sera réparti entre les programmes de la façon suivante : a) 268 841 dollars pour la santé, pour contribuer à assurer à au moins 60 % de la population stable, un ensemble de services essentiels préventifs, curatifs et de promotion de la santé; b) 116 887 dollars pour la nutrition, pour améliorer les pratiques de soins et d'alimentation, en vue de lutter contre les causes profondes de la malnutrition; c) 233 774 dollars pour l'eau et l'hygiène du milieu, afin de contribuer à entretenir les réseaux d'approvisionnement en eau installés dans le passé, en créant les capacités locales nécessaires pour l'entretien des réseaux, en améliorant les méthodes de gestion et en adoptant des programmes de partage des coûts permettant de couvrir une partie des dépenses renouvelables; d) 233 774 dollars pour l'enseignement, pour développer l'accès durable à un enseignement primaire formel de qualité grâce à une réorganisation de ce secteur faisant appel à la collectivité; et e) 315 596 dollars pour la gestion de ce programme de pays caractérisé par sa complexité qui, en l'absence d'un gouvernement central, est exécuté par le biais de partenariats avec des organisations non gouvernementales locales ou internationales, des organisations communautaires et les structures administratives locales naissantes.

B. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Congo

7. L'actuel programme de courte durée du Congo, qui couvre la période 1999-2000 (E/ICEF/1999/P/L.25), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 1998, avec une allocation de fonds de 1 690 000 dollars prélevés sur la masse commune des ressources (décision 1998/15). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 26 398 dollars au titre de la masse commune des ressources, pour laquelle l'approbation est demandée.

8. Le programme vise à appuyer les efforts entrepris par le pays dans la phase post-urgence de reconstruction et de réhabilitation et a pour principaux objectifs de réactiver le système de soins de santé primaires et de relancer les activités d'éducation de base. En matière de santé, une attention particulière sera accordée au programme de vaccination. En matière d'éducation, le programme visera à remettre en activité les écoles primaires, à promouvoir la scolarisation des filles et à appuyer l'éducation pour la paix. Le crédit supplémentaire de 26 398 dollars sera affecté à des activités dans ces deux secteurs.

Guinée

9. Le programme de la Guinée, qui couvre la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.12/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1996 avec une allocation de fonds de 7,4 millions de dollars prélevés sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 et 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 92 000 dollars au titre de la masse commune des ressources en 2000 et une allocation totale de 2 609 000 dollars au titre de la masse commune des ressources en 2001, pour lesquelles l'approbation est demandée.

10. Les objectifs du programme sont de réduire la mortalité infantile, celle des enfants de moins de 5 ans et la mortalité maternelle, et d'améliorer l'accès à l'information et à l'enseignement grâce à l'exécution de programmes dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'enseignement de base, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'information et de la communication, et du développement humain. Le montant supplémentaire de 92 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources pour 2000 sera affecté à des projets relatifs au VIH/sida et à la santé des jeunes. Le montant de 2 609 000 dollars pour 2001 sera réparti comme suit : 891 000 dollars pour la santé et la nutrition; 437 000 dollars pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement; 390 000 dollars pour l'enseignement; 254 000 dollars pour l'information et la communication; 263 000 dollars pour le développement humain; et 374 000 dollars pour les dépenses intersectorielles. Ces fonds serviront à appuyer la réalisation des objectifs définis dans la recommandation concernant le programme de pays approuvée.

Libéria

11. L'actuel programme de courte durée du Libéria, qui couvre la période 1999-2000 (E/ICEF/1998/P/L.27), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 1998, avec une allocation de fonds de 2 046 000 dollars prélevés sur la masse commune des ressources (décision 1998/15). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 293 000 dollars au titre de la masse commune des ressources pour laquelle l'approbation est demandée.

12. Les objectifs du programme, présentés dans la recommandation concernant le programme de pays, sont les suivants : réorganiser les services sociaux de base, y compris les soins de santé primaires et l'éducation de base, en vue de réduire la mortalité infantile et maternelle; faciliter la réinsertion dans les structures sociales et communautaires des enfants affectés par la guerre; et promouvoir la protection des droits des femmes et des enfants libériens et mener une action de plaidoyer dans ce domaine. Le montant supplémentaire de 293 000 dollars contribuera à la réalisation de ces objectifs et sera réparti comme suit : 50 000 dollars pour la santé, 50 000 dollars pour l'éducation, 100 000 dollars pour la communication et 93 000 dollars pour les dépenses intersectorielles.

Sénégal

13. Le programme du Sénégal, qui couvre la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.14/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1996, avec une allocation de fonds de 5 080 000 dollars prélevés sur la masse commune des ressources (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 et 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 246 000 dollars au titre de la masse commune des ressources en 2000 et une allocation totale de 1 922 000 dollars au titre de la masse commune des ressources en 2001, pour lesquelles l'approbation est demandée.

14. Le principal but du programme est de contribuer à assurer la survie, la protection et le développement des enfants et des femmes. Les objectifs sont de contribuer à réduire la mortalité infantile, celle des enfants de moins de 5 ans et la mortalité maternelle, de réduire les taux de malnutrition, d'améliorer l'enseignement de base et de faciliter l'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement appropriés. Le montant supplémentaire de 246 000 dollars prélevé sur la masse commune des ressources pour 2000 sera alloué aux programmes relatifs à la santé, à l'éducation et à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Le montant de 1 922 000 dollars pour 2001 sera réparti comme suit : 612 100 dollars pour la santé; 352 600 dollars pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement; 260 400 dollars pour l'éducation; 171 200 dollars pour les enfants vivant dans des situations difficiles; 132 300 dollars pour les activités de sensibilisation; 270 600 dollars pour le suivi et l'évaluation; et 122 800 dollars pour les dépenses intersectorielles. Ces fonds contribueront à la réalisation des objectifs définis dans la recommandation concernant le programme de pays approuvée.

C. Asie de l'Est et Pacifique

Cambodge

15. Le programme du Cambodge, qui couvre la période 1996-2000 (E/ICEF/1996/P/L.51), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en avril 1996, avec une allocation de fonds de 11 550 000 dollars prélevés sur la masse commune des ressources (décision 1996/7). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 1 277 000 dollars au titre de la masse commune des ressources, pour laquelle l'approbation est demandée.

16. Les buts du programme sont de réduire la mortalité infantile, celle des enfants de moins de 5 ans et la mortalité maternelle et la malnutrition et d'accroître l'accès à l'enseignement de base ainsi qu'à l'eau potable et à un assainissement adéquat grâce à l'exécution de programmes d'action communautaire pour le développement social, de santé, d'enseignement de base, de sensibilisation ainsi qu'à l'appui à la planification et aux programmes. Il est proposé d'affecter les fonds supplémentaires aux programmes comme suit : 510 000 dollars à l'action communautaire pour le développement social, pour poursuivre l'appui apporté au programme de promotion des droits et aux approches communautaires intégrées; 410 000 dollars à la santé, pour accélérer l'exécution du programme de vaccination et réduire la mortalité maternelle; 260 000 dollars à l'enseignement de base, pour élargir l'accès à celui-ci, en particulier pour les filles; et 97 000 dollars au domaine prioritaire qu'est la lutte contre la propagation du VIH/sida.

République populaire démocratique de Corée

17. L'actuel programme de courte durée de la République populaire démocratique de Corée, qui couvre la période 1999-2000 (E/ICEF/1998/P/L.30), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 1998, avec une allocation de fonds de 1 677 000 dollars prélevés sur la masse commune des ressources (décision 1998/15). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 83 000 dollars au titre de la masse commune des ressources, pour laquelle l'approbation est demandée.

18. Le programme vise trois objectifs : a) restaurer les conditions de vie des femmes et des enfants aux niveaux antérieurs à la situation d'urgence en réduisant la mortalité, la morbidité et la malnutrition infantiles et maternelles tout en facilitant le développement

psychosocial des jeunes enfants; b) favoriser l'application progressive et le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant en insistant d'abord sur une amélioration de la situation des orphelins et des enfants qui vivent dans la pauvreté; et c) établir, dans des zones de démonstration sélectionnées, les bases d'un développement social durable en ayant recours à des activités intégrées et multisectorielles. Ces dernières années, le taux de vaccination des enfants est à la baisse, passant de 100 % en 1994 à 40 % en 1998. Le montant supplémentaire de 83 000 dollars sera affecté au programme de santé en vue d'accroître le taux de vaccination grâce à l'achat de vaccins et au renforcement des compétences du personnel de santé.

D. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Iraq

19. L'actuel programme de courte durée de l'Iraq, qui couvre la période 1999-2000 (E/ICEF/1998/P/L.32), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 1998, avec une allocation de fonds de 2 943 000 dollars prélevés sur la masse commune des ressources (décision 1998/15). L'augmentation du niveau de planification pour 2000 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 966 650 dollars au titre de la masse commune des ressources, pour laquelle l'approbation est demandée.

20. Le programme de pays, qui comprend des programmes en matière de santé, de nutrition, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'enseignement, de protection et de développement de l'enfant, de sensibilisation et de communication ainsi que de planification et de statistiques sociales, vise à accélérer la réalisation des objectifs du plan d'action national. Les fonds supplémentaires seront alloués aux programmes comme suit : 221 600 dollars à la santé, pour appuyer les efforts visant à réduire la mortalité infanto-juvénile et maternelle; 140 000 dollars à la nutrition, afin de faire en sorte qu'au moins 75 % des enfants de moins de 5 ans fassent l'objet d'un dépistage de la malnutrition et qu'au moins 50 % des enfants qui souffrent d'une grave malnutrition bénéficient de services appropriés; 145 000 dollars à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, pour permettre à davantage de personnes d'avoir accès à de l'eau potable et améliorer l'assainissement et l'hygiène; 212 700 dollars à l'enseignement, pour ramener les taux nets de scolarisation primaire à leur niveau d'avant 1991, ce qui constitue l'un des principaux objectifs du programme; 154 850 dollars pour financer le recrutement d'un responsable de la communication, élément essentiel du volet sensibilisation du programme de pays; enfin, 92 500 dollars pour la protection de l'enfant, la sensibilisation et la planification.

III. Recommandations en vue de la prolongation des cycles de programmation actuels

A. Asie de l'Est et Pacifique

Malaisie

21. Le programme de la Malaisie, qui couvre la période 1997-2000 (E/ICEF/1996/P/L.28/ Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1996, avec une allocation de fonds de 3 millions

de dollars prélevés sur la masse commune des ressources (décision 1996/29). À la fin de 2000, le programme devrait disposer d'un solde inutilisé de 588 000 dollars au titre de la masse commune des ressources. Afin d'utiliser ce solde et de laisser suffisamment de temps à la nouvelle équipe de pays de l'UNICEF d'élaborer, conjointement avec les autorités nationales, un nouveau programme de coopération, il est proposé de proroger le programme actuel d'un an et de le financer au moyen du solde inutilisé au titre de la masse commune des ressources.

B. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Égypte

22. Le programme de l'Égypte, qui couvre la période 1995-2000 (E/ICEF/1994/P/L.14 et Corr.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en avril 1994, avec une allocation de fonds de 30 millions de dollars prélevés sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1994/13/Rev.1, décision 1994/R.2/6). Les fonds et programmes des Nations Unies qui ont des activités en Égypte harmoniseront leurs cycles au début de 2002. À la fin de 2000, le programme devrait disposer d'un solde inutilisé au titre de la masse commune des ressources suffisant pour couvrir le niveau de planification pour 2001 au titre de la masse commune des ressources, soit 3 028 000 dollars. Il est donc proposé de proroger le programme actuel d'un an afin de permettre d'harmoniser le cycle avec ceux des autres fonds et programmes des Nations Unies et d'utiliser le solde susmentionné pour exécuter le programme.
